

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 84201375.7

(51) Int. Cl.⁴: **E 04 F 13/08**
E 04 F 13/14

(22) Date de dépôt: 25.09.84

(30) Priorité: 03.10.83 FR 8315841

(43) Date de publication de la demande:
15.05.85 Bulletin 85/20

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

(71) Demandeur: **TUILERIES BRIQUETERIES DU LAURAGAIS**
GUIRAUD FRERES S.A.
114, boulevard de l'Embouchure
F-31018 Toulouse Cédex(FR)

(72) Inventeur: **Guiraud, Pierre**
12, rue Charles Baudelaire
F-31200 Toulouse(FR)

(72) Inventeur: **Wendling, Luc**
Pech Marty Route de Crozes
F-11400 Castelnaudary(FR)

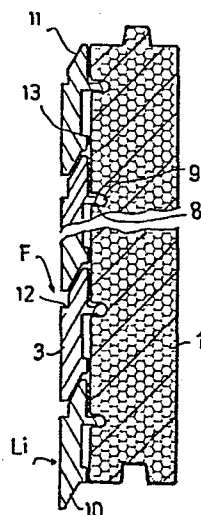
(72) Inventeur: **Zambon, Louis**
55, rue Bayard
F-31000 Toulouse(FR)

(74) Mandataire: **Barre, Philippe**
Cabinet Barre-Gatti-Laforgue 95 rue des Amidonniers
F-31069 Toulouse Cédex(FR)

(54) **Panneau préfabriqué pour le revêtement de parois, procédés de fabrication et de mise en oeuvre, et plaquettes en terre cuite pour la réalisation desdits panneaux.**

(57) L'invention concerne un panneau préfabriqué pour le revêtement de parois, notamment de bâtiments; ce panneau préfabriqué comprend une plaque 1 en un matériau isolant, en particulier en polystyrène de haute densité et une pluralité de plaquettes 3 en terre cuite assujettie en positions contiguës sur une des faces de la plaque en matériau isolant 1. Chaque plaquette est assujettie sur la plaque isolante, d'une part au moyen d'une barrette 9 qui est insérée en force dans une rainure de la plaque isolante, d'autre part par collage. Sur leurs bords supérieur et inférieur, les plaquettes sont dotées de moyens de recouvrement.

Fig. 5



PANNEAU PREFABRIQUE POUR LE REVETEMENT DE PAROIS,
PROCEDES DE FABRICATION ET DE MISE EN OEUVRE,
ET PLAQUETTES EN TERRE CUITE POUR LA REALISATION
DESDITS PANNEAUX

5

L'invention concerne des panneaux préfabriqués pour le revêtement de parois, notamment de bâtiments. Elle s'étend à un procédé de fabrication desdits panneaux ainsi qu'à un procédé de mise en oeuvre de ceux-ci en vue de re-
10 vêtir des parois de bâtiments. L'invention vise également, en tant que telles, de nouvelles plaquettes en terre cuite spécialement conçues pour la réalisation desdits panneaux (et procédant donc du même concept inventif général que les autres éléments de l'invention).

15 Dans le but d'accroître le coefficient d'isolation des bâtiments, il est devenu classique de disposer, du côté extérieur, des plaques d'isolant qui sont fixées sur les parois par différents moyens ; ces plaques d'isolation externes présentent l'avantage d'augmenter considérablement
20 l'inertie thermique des bâtiments et leurs qualités de confort. Ces plaques d'isolant doivent être habillées en vue de les protéger et de conférer au bâtiment un aspect esthétique satisfaisant. Un procédé consiste à projeter un enduit sur la face externe des plaques après leur mise en place. Toutefois,
25 la mise en oeuvre d'un tel procédé est onéreuse et requiert une main-d'oeuvre importante. En outre, l'expérience a montré que les enduits ainsi mis en place vieillissent très rapidement en raison des dilatations différentielles qui, s'exerçant sur de grandes surfaces, provoquent des décollements locaux de
30 l'enduit avec apparition de cloques, boursouflures ou autres défauts de surface. En outre, de tels enduits de surface granuleuse ont tendance à accrocher les poussières et demandent un entretien régulier.

Pour tenter de remédier aux défauts précités,
35 tés, ont été conçus des systèmes de bardage rapporté, consistant à mettre en place contre la paroi à revêtir, une ossature d'accrochage qui permet de fixer d'abord l'isolant thermique, puis des dalles de revêtement extérieur ; par exemple dans l'avis technique du CSTB n° 7/82-198, il est décrit un bardage

de ce type dans lequel l'ossature comprend des ~~châssis~~ **0141453** lisses maintenus par des pattes scellées dans la paroi, l'isolation thermique étant constituée par une couche de laine de verre et les dalles de revêtement extérieur par des plaques de pierres reconstituées. Toutefois, un tel système est relativement complexe et exige une main d'oeuvre importante sur chantier pour assembler les divers éléments.

Une autre solution décrite dans la demande de brevet FR n° 81.16386 publiée sous le n° 2 512 094 consiste à réaliser en usine des panneaux préfabriqués de revêtement, constitués par un complexe isolant/peau extérieure, directement applicable sur la paroi à revêtir. Dans la demande de brevet sus-évoquée, ces panneaux comprennent une plaque de matière isolante, sur une face de laquelle a été collée une feuille de matière plastique ; en bordure de la plaque isolante, la feuille de matière plastique est conformée pour permettre d'assurer une fixation non apparente du panneau sur la paroi à revêtir.

De tels panneaux bénéficient d'une pose beaucoup plus simple et rapide que les bardages sus-évoqués, surtout si l'on utilise des panneaux de surfaces importantes (ce qui permet d'en réduire le nombre et, donc, de diminuer les temps de pose). Toutefois, l'apparence esthétique non traditionnelle des parois revêtues de tels panneaux est peu satisfaisante et rappelle celle des constructions de type préfabriqué, qui sont peu prisées par les utilisateurs. Ce défaut très grave dans ce secteur technique limite considérablement le développement de ce type de technique utilisant des panneaux préfabriqués et, jusqu'à présent, il n'a pas été trouvé de solution satisfaisante permettant aux panneaux préfabriqués de bénéficier à la fois, d'un coût réduit, d'une mise en oeuvre simple et rapide et, une fois installés, d'une esthétique traditionnelle (faisant disparaître toute idée de préfabrication).

Par ailleurs, le brevet US n° 4 299 069 décrit un procédé de fabrication d'un panneau, consistant à positionner au fond d'un moule des briquettes écartées les unes des autres, à distribuer du mortier dans les espaces entre briquettes, à couvrir la couche ainsi constituée au moyen d'une nappe de fibre, puis à couler sur l'ensemble du polyuréthane, de façon à obtenir après polymérisation une couche de mousse

expansée. Une telle fabrication présente le défaut d'être complexe et onéreuse et d'exiger l'exécution d'opérations demandant des compétences différentes (préparation et mise en place
5 du mortier ; réalisation de la mousse expansée). De plus, les panneaux doivent nécessairement être équipés d'éléments rapportés en tôle pour les fixer ensuite contre le mur à revêtir.

La présente invention se propose de fournir une solution au problème du revêtement des parois de bâtiments
10 (ou autre), qui soit exempte des défauts sus-évoqués des solutions connues.

Un objectif de l'invention est en particulier de fournir un nouveau panneau de revêtement qui associe les qualités suivantes :

- 15 . conférer aux parois un aspect traditionnel bénéficiant d'une esthétique très attrayante,
- . conditionner une mise en oeuvre facile et rapide sur chantier,
- . bénéficier d'excellentes qualités d'iso-
20 lation thermique,
- . présenter une structure simple et un prix de revient réduit.

A cet effet, le panneau de revêtement conforme à l'invention comprend une plaque en un matériau isolant,
25 notamment en polystyrène de densité élevée et une pluralité de plaquettes d'un format plus petit, assujetties sur une des faces de ladite plaque en matériau isolant ; selon la présente invention, la plaque isolante comprend des moyens d'accrochage femelle ménagés en creux sur sa face directement dans le ma-
30 tériel isolant, chaque plaquette comportant en saillie sur sa face située au contact de la plaque isolante des moyens d'accrochage à tête élargie, adaptés pour pénétrer en force dans les moyens d'accrochage femelle par le jeu de l'élasticité du matériau isolant, les plaquettes étant disposées en posi-
35 tions contiguës les unes au contact des autres.

De façon classique, la plaque isolante peut être de forme générale rectangulaire, les plaquettes en terre cuite, elles-mêmes de forme générale rectangulaire étant disposées en positions contiguës suivant plusieurs lignes paral-
40 lèles à deux des côtés de la plaque isolante. Les plaquettes

d'une même ligne sont accolées les unes aux autres, en particulier par des chants plats perpendiculaires à la direction des lignes, cependant que les plaquettes d'une ligne donnée coopèrent avec les plaquettes des lignes contiguës de façon à se recouvrir sur une faible hauteur.

Selon une autre caractéristique de l'invention, les moyens d'accrochage femelle de la plaque sont constitués par des rainures ménagées dans le matériau isolant sur la face de ladite plaque, les moyens d'accrochage de chaque plaquette étant constitués par une barrette, de section adaptée pour pénétrer en force dans les rainures de la plaque isolante et qui s'étendent parallèlement aux lignes de plaquettes.

De plus, les plaquettes ainsi accrochées contre la plaque isolante sont avantageusement collées contre celle-ci pour assurer leur fixation définitive.

Selon une autre caractéristique de l'invention, la plaque isolante de forme rectangulaire possède sur deux chants contigus, des structures d'emboîtement mâles et sur les deux autres chants, des structures d'emboîtement femelles conjuguées.

Conformément à un mode de réalisation préféré, le panneau de revêtement présente, en combinaison, les caractéristiques suivantes :

. la longueur de la plaque isolante est adaptée pour correspondre à un nombre entier de plaquettes sur une ligne, lesdites plaquettes étant accolées les unes aux autres,

. les plaquettes d'une ligne sont appareillées en positions croisées par rapport aux plaquettes des lignes contiguës,

. les plaquettes d'une ligne sur deux sont disposées de façon à couvrir entièrement la longueur de la plaque isolante, sans partie apparente,

. des réservations dépourvues de plaquette sont préservées aux extrémités des autres lignes, chaque réservation correspondant à la surface d'une demi-plaquette.

Le panneau conforme à l'invention peut être préfabriqué en usine à un coût réduit, par des opérations simples, consistant :

. à réaliser des plaquettes en terre cuite, pourvues sur une face de moyens d'accrochage en saillie,

. à réaliser une plaque en un matériau isolant, de surface correspondant à celle d'une pluralité de plaquettes et pourvue sur une face de plusieurs rainures agencées le long de lignes parallèles de façon à permettre l'accrochage des plaquettes en positions contiguës par introduction en force de leurs moyens d'accrochage dans lesdites rainures,

. après encollage de la surface de la plaque isolante et/ou des plaquettes, à appliquer chaque plaquette contre la plaque isolante en introduisant ses moyens d'accrochage dans une rainure de la plaque,

. et à poursuivre l'opération précitée pour les autres plaquettes, les plaquettes d'une même ligne étant accolées par leurs chants latéraux, cependant que les plaquettes de deux lignes contiguës sont amenées à se recouvrir partiellement.

Il est à noter que le positionnement et l'alignement des plaquettes sur la surface de la plaque isolante s'effectuent sans gabarit, simplement en logeant les moyens d'accrochage de celles-ci dans les rainures de la plaque. De plus, pendant la prise de la colle, les plaquettes sont maintenues par leurs moyens d'accrochage sans qu'il soit nécessaire de prévoir des appareils de pressage.

La mise en oeuvre sur chantier du panneau préfabriqué conforme à l'invention se réduit à des opérations simples et peu nombreuses, n'exigeant qu'une main d'oeuvre réduite. Elle consiste :

. à appliquer un panneau contre la paroi,
. à fixer ledit panneau sur ladite paroi
au moyen d'organes de fixation mis en place au niveau de réservations dépourvues de plaquette,

. à appliquer un autre panneau contre la paroi en position contiguë au premier en amenant les structures d'emboîtement desdits panneaux à coopérer,

. à fixer ledit panneau comme précédemment et à poursuivre les opérations précédentes jusqu'à couvrir la paroi à revêtir,

. et à mettre en place des plaquettes complémentaires au niveau des réservations des panneaux, par encollage et introduction de leurs moyens d'accrochage dans les

rainures des plaques d'isolation.

On obtient ainsi une paroi où les jonctions entre panneaux ne sont plus apparentes et qui possède l'aspect
5 traditionnel et très recherché d'une paroi en terre cuite.

D'autres caractéristiques, buts et avantages de l'invention se dégageront de la description qui suit, en référence aux dessins annexés qui en présentent à titre d'exemple non limitatif un mode de réalisation ; sur ces des-
10 sins qui font partie intégrante de la présente description :

. la figure 1 est une vue schématique en perspective d'une plaque d'isolation à partir de laquelle sera réalisé un panneau de revêtement conforme à l'invention,

. la figure 2 est une coupe transversale
15 de cette plaque d'isolation,

. la figure 3 est une vue schématique en perspective d'une plaquette en terre cuite, conçue pour la fabrication du panneau de revêtement conforme à l'invention,

. la figure 4 est une vue de face dudit
20 panneau de revêtement,

. la figure 5 en est une coupe partielle par un plan transversal AA',

. enfin la figure 6 illustre, en coupe verticale partielle, la mise en oeuvre de panneaux conformes à
25 l'invention pour revêtir une paroi.

Le panneau de revêtement représenté à titre d'exemple aux figures 4 et 5 est réalisé en usine à partir d'une plaque d'isolation 1 telle que représentée aux figures 1 et 2 et d'une pluralité de plaquettes en terre cuite 2, telles que celle représentée à la figure 3.

La plaque 1 est réalisée en mousse de polystyrène de densité élevée, présentant en particulier une masse volumique sèche comprise entre 35 et 40 kg/cm³. Cette plaque peut notamment être fabriquée à partir de plaques de polystyrène extrudé, par découpage et usinage. Bien entendu, il est également possible de fabriquer la plaque 1 par un procédé de moulage traditionnel.

A titre indicatif, la plaque 1 en forme générale de parallélépipède rectangle peut posséder les dimensions suivantes : épaisseur 5 cm, hauteur 60 cm, longueur 120 cm,

7
surface couverte 0,72 m².

0141453

Le long de deux chants contigus, la plaque 1 est dotée de nervures d'emboîtement 4 et 5, cependant que le long des deux autres chants, elle est dotée de rainures conjuguées 6 et 7.

De plus, sur une face la /la plaque 1, sont ménagées plusieurs rainures parallèles telles que 8 ; ces rainures équidistantes s'étendent parallèlement à la longueur de la plaque et sont en l'exemple au nombre de huit.

Par ailleurs, les plaquettes en terre cuite 3 de forme générale rectangulaire présentent chacune des dimensions appropriées pour permettre de couvrir la plaque 1 avec un nombre entier de plaquettes (notamment de l'ordre d'une trentaine). Par exemple, les plaquettes ont une longueur égale au quart de celle de la plaque 1 et une hauteur égale au huitième de la hauteur de ladite plaque (la partie de recouvrement de chaque plaquette n'étant pas prise en compte dans cette hauteur).

Chaque plaquette 3 comporte, sur une face 3a, une barrette 9 en saillie, qui s'étend parallèlement à sa plus grande dimension. En l'exemple, cette barrette 9 possède une tête élargie en forme de secteur de cercle, adaptée pour s'insérer en force dans une des rainures 8 de la plaque d'isolation 1.

En outre, la face 3a de la plaquette possède une portion en retrait 3b, s'étendant au voisinage de son axe médian, en vue de permettre une ventilation dans le panneau fini.

Le long d'un bord longitudinal, la plaquette 30 comporte un becquet de recouvrement 10 présentant une forme trapézoïdale en déport comme l'illustre la figure 3 et les figures 5 et 6.

L'autre bord longitudinal 11 de la plaquette présente une forme trapézoïdale conjuguée de celle du becquet 10, de façon à pouvoir s'insérer sous ledit becquet lors de la coopération de deux plaquettes.

Au voisinage du bord 11, la face 3c de la plaquette (face appelée à être apparente) est dotée d'une échancrure 12, destinée à former une feuillure apparente à la

jonction des plaquettes. Au-delà de l'échancrure 11, la face 3c est plane jusqu'à l'extrémité du becquet de recouvrement 10, l'épiderme de cette face pouvant être lisse, sablé ou arraché.

5 De plus, les chants latéraux 3d de la plaquette sont plats.

Les plaquettes 3 sont fabricables en terre cuite par extrusion, de façon traditionnelle (ou également le cas échéant par pressage).

10 Le panneau de revêtement conforme à l'invention est fabriqué en usine à partir d'une plaque d'isolation 1 et d'une pluralité de plaquettes 3 (28 en l'exemple représenté à la figure 4).

Ce panneau est réalisé en disposant des
15 cordons de colle 13 sur sa face la et en appliquant les plaquettes contre cette face avec introduction des barrettes 9 dans les rainures 8. Les plaquettes d'une ligne L sont appareillées en positions croisées par rapport aux plaquettes des lignes contiguës L'. Sur une ligne sur deux (L), les pla-
20 quettes sont disposées de façon à couvrir toute la longueur de la plaque 1, tandis que sur les autres lignes (L'), elles sont décalées et préservent aux extrémités desdites lignes des réservations R dépourvues de plaquette. A l'exception de ces réservations (chacune de surface correspondant à celle d'une demi-
25 plaquette), la totalité de la plaque 1 est couverte de plaquettes 3.

Les plaquettes d'une même ligne sont accolées entre elles par leurs chants latéraux plats 3d, cependant que les plaquettes d'une ligne ont leur becquet 10 qui sont
30 orientés vers le bas et viennent recouvrir les bords conjugués 11 des plaquettes de la ligne du dessous, les échancrures 12 formant des feuillures F entre les lignes.

Comme l'illustre la figure 5, les plaquettes d'une des lignes extrêmes (Li) (qui sera placée en partie
35 basse lors de la pose du panneau) sont positionnées de sorte que leur becquet de recouvrement 10 déborde par rapport au chant correspondant de la plaque 1, cependant que les plaquettes de la ligne extrême opposée (Ls) (ligne supérieure) sont disposées de sorte que leur bord 11 affleure le chant correspondant de la-
40 dite plaque.

Les panneaux de revêtement ainsi préfabriqués en usine sont destinés à revêtir des parois murales, notamment de bâtiments.

5 Comme l'illustre la figure 6, la mise en place de ces panneaux consiste à appliquer ces panneaux contre la paroi M de sorte que leurs nervures (4, 5) et rainures (6, 7) d'emboîtement coopèrent et que les plaquettes des lignes extrêmes (Li, Ls) se recouvrent par leurs becquet et bord conjugués.

10 Chaque panneau est fixé sur la paroi au moyen de quatre chevilles à tête plate, telles que 14, disposées dans les quatre réservations d'angle R du panneau. De façon classique, les plaques 1 peuvent en outre être collées

15 sur la paroi murale.

L'habillage est ensuite terminé en disposant entre les panneaux dans toutes les réservations R des plaquettes complémentaires 3', identiques aux plaquettes 3. Ces plaquettes 3' sont collées comme précédemment, avec introduction de leur barrette dans les rainures des plaques 1,

20 barrettes qui assurent leur maintien pendant la prise de la colle.

On obtient ainsi une paroi d'aspect traditionnel où les jonctions entre panneaux disparaissent entièrement et où seules les plaquettes en terre cuite restent apparentes.

Les recouvrements entre plaquettes 3 assurent une bonne étanchéité à l'eau, cependant que les emboîtements des plaques d'isolation 1 évitent les fuites thermiques.

30 De plus, les portions en retrait 3b des plaquettes ménagent entre celles-ci et les plaques d'isolation des interstices de ventilation permettant l'élimination des traces d'humidité sur la surface des plaques.

Il est à noter que, en cas de défaillance

35 du collage, les plaquettes restent maintenues sur les plaques par leurs barrettes.

Il faut souligner la facilité et la rapidité de mise en oeuvre des panneaux sur chantier, provenant en particulier du nombre très limité de plaquettes complémentaires qui sont à mettre en place après fixation des panneaux

40

(4 par panneau) et de l'extrême simplicité de cette mise en place grâce aux barrettes de maintien (pas d'accessoire de pressage).

REVENDEICATIONS

1/ - Panneau préfabriqué pour le revêtement de parois, comprenant une plaque (1) en un matériau isolant et une pluralité de plaquettes (3) d'un format plus petit, assujetties sur une des faces (1a) de ladite plaque en matériau isolant, caractérisé en ce que la plaque isolante (1) comprend des moyens d'accrochage femelle (8) ménagés en creux sur sa face (1a) directement dans le matériau isolant, chaque plaquette (3) comportant en saillie sur sa face (3a) située au contact de la plaque isolante des moyens d'accrochage à tête élargie (9), adaptés pour pénétrer en force dans les moyens d'accrochage femelle (8) par le jeu de l'élasticité du matériau isolant, les plaquettes (3) étant disposées en positions contiguës les unes au contact des autres.

2/ - Panneau selon la revendication 1, dans lequel la plaque isolante (1) est de forme générale rectangulaire et les plaquettes (3) en terre cuite de forme générale rectangulaire, caractérisé en ce que lesdites plaquettes sont disposées en positions contiguës suivant plusieurs lignes de plaquettes (L, L'...), elles-mêmes contiguës et parallèles à deux des côtés de la plaque isolante.

3/ - Panneau selon la revendication 2, caractérisé en ce que les moyens d'accrochage femelle (8) de la plaque (1) sont constitués par des rainures ménagées dans le matériau isolant sur la face (1a) de ladite plaque (1), les moyens d'accrochage de chaque plaquette étant constitués par une barrette (9), de section adaptée pour pénétrer en force dans les rainures (8) de la plaque isolante et qui s'étendent parallèlement aux lignes de plaquettes.

4/ - Panneau selon l'une des revendications 2 ou 3, caractérisé en ce que les plaquettes (3) accrochées contre la plaque isolante (1) par leurs moyens d'accrochage (9) sont collées sur ladite plaque, la face collée de chaque plaquette présentant une portion en retrait (3b) dépourvue de colle en vue de délimiter à ce niveau un interstice vide entre plaquette et plaque isolante.

5/ - Panneau selon l'une des revendications 2, 3 ou 4, dans lequel chaque plaquette en terre cuite (3) comprend, sur un bord parallèle aux lignes de plaquettes, un bec-

quet de recouvrement (10) et présente, sur son bord opposé (11) une forme conjuguée dudit becquet, de sorte que les becquets (10) des plaquettes d'une ligne recouvrent les bords conjugués (11) des plaquettes de la ligne contigüe.

5 6/ - Panneau selon la revendication 5, caractérisé en ce que chaque plaquette (3) présente une échancrure (12) au voisinage de son bord (11) de façon à constituer des feuillures apparentes (F) à la jonction des lignes de pla-

10 quettes.

7/ - Panneau selon l'une des revendications 5 ou 6, caractérisé en ce que la hauteur de la plaque isolante (1) est adaptée pour correspondre à un nombre entier de lignes de plaquettes (L, L'...), les plaquettes d'une des lignes extrêmes (Li) étant disposées de sorte que leur becquet de re-

15 couvrement (10) déborde par rapport au chant correspondant de la plaque isolante (1), cependant que les plaquettes de la ligne extrême opposée (Ls) sont disposées de sorte que leur bord (11) affleure le chant correspondant de la plaque isolante.

20 8/ - Panneau selon l'une des revendications 2, 3, 4, 5, 6, 7, caractérisé en ce que les plaquettes d'une même ligne sont accolées les unes aux autres par des chants plats (3d), orthogonaux aux lignes de plaquettes.

9/ - Panneau selon l'une des revendications 25 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, caractérisé en ce que :

. la longueur de la plaque isolante (1) est adaptée pour correspondre à un nombre entier de plaquettes (3) sur une ligne, lesdites plaquettes étant accolées les unes aux autres,

30 . les plaquettes d'une ligne (L) sont appareillées en positions croisées par rapport aux plaquettes des lignes contigües (L'),

. les plaquettes d'une ligne sur deux (L), sont disposées de façon à couvrir entièrement la longueur/de la

35 plaque isolante, sans partie apparente.

. des réservations (R) dépourvues de plaque sont préservées aux extrémités des autres lignes (L'), chaque réservation correspondant à la surface d'une demi-plaquette.

40 10/ - Panneau selon l'une des revendica-

tions 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, dans lequel la plaque isolante (1), de forme rectangulaire, possède sur deux chants contigus des structures d'emboîtement mâles (4,5) et sur les
5 deux autres chants, des structures d'emboîtement femelles conjuguées (6, 7).

11/ - Panneau selon l'une des revendications précédentes, dans lequel la plaque isolante (1) est en mousse de polystyrène de masse volumique sèche comprise entre
10 35 et 40 kg/m³.

12/ - Procédé de fabrication d'un panneau préfabriqué, caractérisé en ce qu'il consiste :

. à réaliser des plaquettes en terre cuite (3), pourvues sur une face de moyens d'accrochage en saillie
15 (9),

. à réaliser une plaque (1) en un matériau isolant, de surface correspondant à celle d'une pluralité de plaquettes (3) et pourvue sur une face (1a) de plusieurs rainures (8) agencées le long de lignes parallèles, de façon à
20 permettre l'accrochage des plaquettes (3) en positions contiguës par introduction en force de leurs moyens d'accrochage (9) dans lesdites rainures (8),

. après encollage de la surface de la plaque isolante (1) et/ou des plaquettes (3), à appliquer chaque
25 plaquette (3) contre la plaque isolante (1) en introduisant ses moyens d'accrochage (9) dans une rainure (8) de la plaque,

. et à poursuivre l'opération précitée pour les autres plaquettes (3), les plaquettes d'une même ligne étant accolées par leurs chants latéraux, cependant que les
30 plaquettes de deux lignes contiguës sont amenées à se recouvrir partiellement.

13/ - Procédé de fabrication selon la revendication 12, caractérisé en ce que les plaquettes d'une ligne (L) sont appareillées en positions croisées par rapport
35 aux plaquettes des lignes contiguës (L') et en ce que l'on préserve aux extrémités d'une ligne sur deux (L') des réservations (R) dépourvues de plaquette, la totalité de la plaque isolante (1) étant couverte de plaquettes (3) à l'exception de ces réservations.

14/ - Plaquette pour la réalisation de pan-
neaux conformes à l'une des revendications 1 à 11, caractérisée
en ce qu'elle est en terre cuite et comprend, sur une face (3a)
des moyens d'accrochage en saillie (9), constitués en particu-
lier par une barrette.

15/ - Plaquette en terre cuite selon la re-
vendication 14, caractérisée en ce qu'elle comprend des barrettes
d'accrochage (9) à tête élargie.

16/ - Plaquette en terre cuite selon l'une
des revendications 14 ou 15, de forme générale rectangulaire,
caractérisée en ce qu'elle comporte, sur un bord, un becquet
de recouvrement (10) et présente, sur le bord opposé (11),
une forme conjuguée dudit becquet, apte à s'insérer sous le-
dit becquet lors de la coopération de deux plaquettes.

17/ - Plaquette en terre cuite selon la re-
vendication 16, caractérisée en ce qu'elle présente une échan-
crure (12) au voisinage de son bord (11).

18/ - Plaquette selon l'une des revendica-
tions 14, 15, 16 ou 17, caractérisée en ce que la face (3a) munie
des moyens d'accrochage (9) possède une portion en retrait
(3b), s'étendant en particulier au voisinage de l'axe médian
de la plaquette.

19/ - Procédé de revêtement d'une paroi de
bâtiment au moyen de panneaux conformes aux revendications
9 et 10 prises ensemble, caractérisé en ce qu'il consiste :

- . à appliquer un panneau contre la paroi,
- . à fixer ledit panneau sur ladite paroi
au moyen d'organes de fixation (14) mis en place au niveau de
réservations (R) dépourvues de plaquette,

- . à appliquer un autre panneau contre la
paroi en position contiguë au premier en amenant les structu-
res d'emboîtement (4, 5, 6, 7) desdits panneaux à coopérer,
- . à fixer ledit panneau comme précédemment
et à poursuivre les opérations précédentes jusqu'à couvrir la
paroi à revêtir,

- . et à mettre en place des plaquettes com-
plémentaires (3') au niveau des réservations (R) des panneaux,
par encollage et introduction de leurs moyens d'accrochage (9)

dans les rainures (8) des plaques d'isolation.

20/ - Procédé de revêtement selon la revendication 19, caractérisé en ce que les organes de fixation (14)
5 des panneaux sont constitués par des chevilles à tête plate et sont disposés au nombre de quatre par panneau dans les réservations d'angle de chaque panneau.

0141453

1/2

Fig. 1

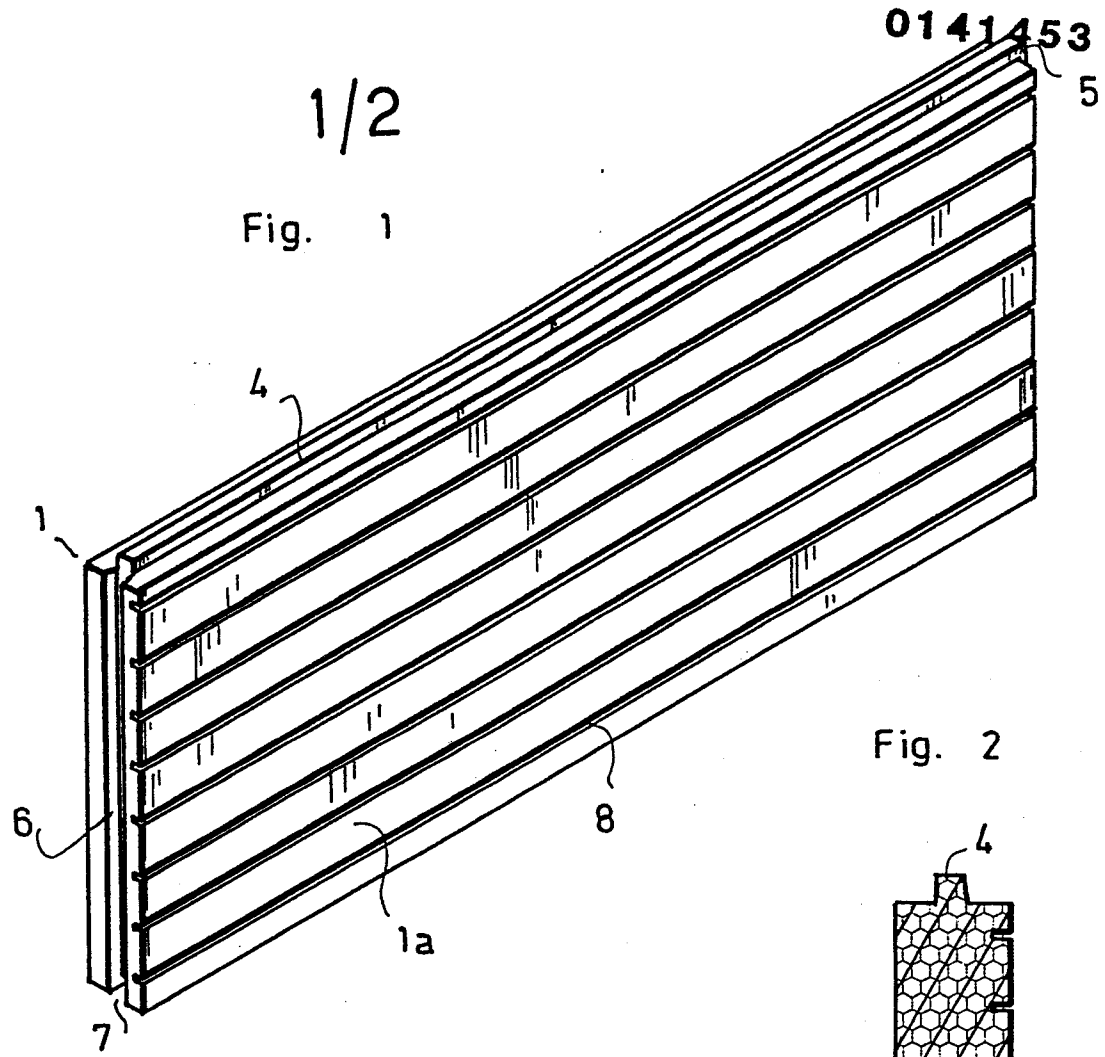


Fig. 2

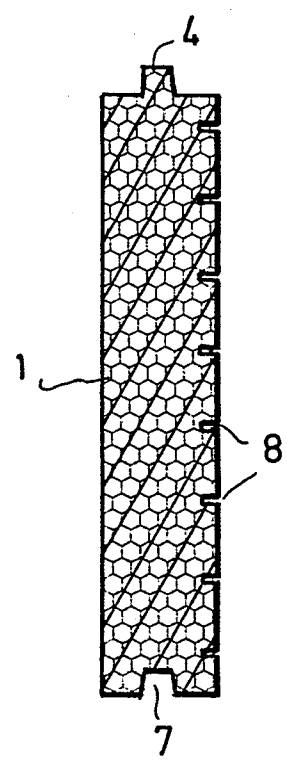


Fig. 3

